



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 045-214500498-20240919-D2024091904-DE

Préfecture du Loiret le  
n° d'enregistrement ACTES

## **Conseil Municipal** **Délibération numéro 2024091904**

Date de la  
convocation  
13/09/2024

Date  
d'affichage  
13/09/2024

Nombres de  
membre  
En exercice : 15  
Présents : 8  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Ilona BERNY-VILFROY, Sophie THIRET épouse ALLION.

Absents donnant pouvoir: François DAUBIN à Sylvie VUILLET, Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Aurélie BLOT à Gilberte BADAIRE, Aurélie DAUBIN à Sophie THIRET épouse ALLION, Dominique BAUDOIN à Jean-Claude TONDU, Catherine FOUCAULT à Yann GOLLION.

Absente : Florence BONDUEL.

**Délibération**  
**2024091904**

Pour 14  
Contre 0  
Abstention 0

### **Création d'emplois temporaires d'agents recenseurs**

Le recensement INSEE de la collectivité aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 pour 620 logements et 1255 habitants.

Sylvie VUILLET, adjointe au Maire a été désignée Coordonnateur.

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements.

Le recensement relève de la responsabilité de l'État : l'Insee l'organise et le contrôle, les communes préparent et réalisent la collecte. Les communes reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire de l'État, ainsi notre collectivité a perçu en 2019, 2352 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Décide de créer 2 emplois temporaires d'agents recenseurs.**



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 045-214500498-20240919-D2024091904-DE

Enregistrement ACTES

## **Conseil Municipal** **Délibération numéro 2024091904**

### **Missions des agents recenseurs :**

**Portefeuille de 310 logements par agent recenseur : remettre à chaque habitant une notice de déclaration par internet (+ bulletin individuel et feuille logement si la personne ne souhaite pas déclarer sa situation par internet / aide au remplissage si besoin)**

**Taux de réponse par internet estimée à 60 %**

**Encadrement et suivi des déclarations par le coordonnateur**

**Disponibilités en soirée et les samedis**

**Prévoir première quinzaine de janvier 2 demi-journées de formation et 1 demi-journée de repérage de terrain**

### **Caractéristiques des contrats :**

**Contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité (grade d'adjoint administratif, échelon 1).**

**Contrat de travail forfaitaire du 7 janvier 2025 au 16 février 2025**

**- 114 heures pour l'enquête soit 28.5 heures par semaine**

**- 7 heures de formation + 3 heures de repérage de terrain**

**- 120 € de frais (véhicule)**

**- indemnités de congés payés**

**- supplément familial éventuel**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,**

**Jean-Claude TONDU.**

**Le Secrétaire de séance,  
Christian AMEUR,  
Conseiller municipal.**